

REPUBLIQUE FRANCAISE		
Département du BAS-RHIN		Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15		<u>Séance du</u> jeudi le 6 février 2025
Présents : 12	<u>Date de la convocation</u> :	<u>Président de séance</u> : W. DE VREESE
Procurations : 3	Le 29 janvier 2025	<u>Secrétaire de séance</u> : N. CAQUELIN
Absent excusé : 0		

Commune d'OSTHOFFEN

Délibération n° 01/2025

Présents : M. Wilfrid DE VREESE, Mme Edith FOURNAISE, Mme Isabelle GRAFF, M. Daniel KOENIG, M. Lucas LETT, Mme Anne MARTIN, Mme Sylvie MEHN, M. Bernard PAULUS, Mme Marie-Josée STROH, M. Pierre THUMANN, Mme Anne SCHIFF dit SARMOIS et M. David WEIL

Procurations : Mme Agathe DE VREESE, procuration faite à M. Wilfrid DE VREESE, M Denis GUILLEMOIS, procuration faite à Mme Isabelle GRAFF, Mme Vanessa JACQUES, procuration faite à M. Daniel KOENIG

Absent(s) excusé (s) : /

Objet : Constat de la vacance du Poste du 2^{ème} adjoint (suite à la démission)

M Denis GUILLEMOIS, 2^{ème} adjoint au Maire, a fait connaitre sa volonté de démissionner de son poste en tant qu'adjoint mais de rester membre au sein du Conseil Municipal.

M Denis GUILLEMOIS a adressé sa demande de démission par courrier auprès du cabinet du Préfet.

Le Préfet a accepté la demande de démission de M Denis GUILLEMOIS par lettre datée du 22 janvier 2025, notifiée à l'intéressé le 27 janvier 2025 date à laquelle elle est devenue définitive, en application de l'article L. 2122-15 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « *la démission du maire ou d'un adjoint est adressée au représentant de l'Etat dans le département. Elle est définitive à partir de son acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée* ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Prend Acte de la démission de M Denis GUILLEMOIS et de la vacance du poste du 2^{ème} adjoint

Et Constate la vacance du poste de 2^{ème} adjoint au maire.

Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.
Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 6 février 2025

La secrétaire de séance
Nathalie CAQUELIN



Le Maire
Wilfrid DE VREESE




Accusé de réception en préfecture
 067216703637-20250206-2025-016
 Date de télétransmission : 17/02/2025
 Date de réception préfecture : 17/02/2025



Accusé de réception en préfecture
067-216703637-20250206-2-2025-DE
Date de télétransmission : 11/02/2025
Date de réception préfecture : 11/02/2025